TR/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

BOULEVARD DE BRANDEBOURG (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris boulevard de Brandebourg par la société FGC – 72 route de Longjumeau – 91160 Ballainvilliers et la Société Nouvelle Travaux Publics et Particuliers (SNTPP) – 2 rue de la Corneille – 94122 Fontenay-sous-Bois, agissant pour le compte de la SOGETREL – 14/16 avenue du Québec – 91140 Villebon-sur-Yvette (raccordement à la fibre),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **boulevard de Brandebourg** à compter du **24 juillet 2023** à **8 heures 30** jusqu'au **4 août 2023** à **17 heures :**

- **Neutralisation de deux places de stationnement** au droit des n°s7/9 afin d'y installer les véhicules de chantier,
- **Neutralisation ponctuelle du trottoir** au droit des n°s8 à 12 : le cheminement des piétons sera maintenu,
- **Vitesse limitée à 30 km/h**.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société FGC – 72 route de Longjumeau – 91160 Ballainvilliers,
- Société SNTPP – 2 rue de la Corneille CS90009 – 94122 Fontenay-sous-Bois

FAIT EN MAIRIE, LE 10 JUIL 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Sarah Misslin
Adjointe au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 11 JUIL 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon